

2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ

BILAN DE L'ANNÉE

2023

Caisse de retraites des personnels
de l'Opéra national de Paris



NOTE AUX LECTEURS

L'équipe de la Caisse de retraites de l'Opéra national de Paris a le plaisir de partager avec vous le bilan de son activité de l'année 2023, dans ce document qui se veut le plus communicant possible.

Comme l'an dernier, nous vous proposons de revoir l'actualité qui a mobilisé la Caisse en 2023, tout en se projetant sur les grands projets de 2024.

Nous maintenons nos efforts en matière de préservation de l'environnement, en conformité avec le dispositif « service public écoresponsable », qui lie tout organisme de Sécurité sociale.

Aussi, ce rapport a été pensé pour réduire son empreinte carbone tout au long de sa chaîne de fabrication jusqu'à sa livraison.

SOMMAIRE

- 04 L'édito de la Présidente
- 05 Le mot de la Directrice
- 06 Chiffres clefs de la Caisse de retraites en 2023

UN NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2023

- 07 1.1 Les élections des délégués des personnels au Conseil d'administration de la Caisse de retraites
- 08 1.2 Les résultats
- 09 1.3 Les séances du Conseil d'administration en 2023
- 09 1.4 La Commission d'inaptitude en 2023

LES ACTIVITÉS DE LA CAISSE AU CŒUR DES DÉFIS DE RÉALISATION

- 10 2.1 Une équipe renforcée et polyvalente
- 11 2.2 Les données statistiques du régime spécial en 2023
- 16 2.3 Une relation aux assurés efficiente
- 18 2.4 La réforme des retraites
- 19 2.5 Un renforcement du budget d'action sociale
- 21 2.6 La finalisation du plan triennal de contrôle interne
- 21 2.7 L'achèvement du projet d'infogérance informatique

LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE DU RÉGIME

- 22 3.1 Des charges de gestion administrative en forte baisse tandis que les charges en gestion technique continuent leur forte progression
- 26 3.2 Des ressources globalement stables
- 28 3.3 Une trésorerie de plus en plus fragile
- 29 3.4 Situation patrimoniale et compte de résultats

L'ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE

L'année 2023 a été une année dense pour la Caisse de retraites, qui a pu s'appuyer sur son Conseil d'administration renouvelé lors des élections des représentants du personnel au mois de février 2023. Je tiens à saluer l'investissement des nouveaux élus lors de cette première année de mandature qui ont su rapidement s'emparer des sujets cruciaux de la Caisse.



Je pense en particulier à l'action sociale à destination des pensionnés aux revenus les plus modestes. Ce dispositif d'aide s'est révélé d'autant plus essentiel que l'année 2023 a été marquée par le contexte économique inflationniste et la hausse du coût de l'énergie.

La Caisse de retraites a alors pu compter sur le soutien de l'État, qui a accordé un abondement du budget de l'action sociale de 10 % pour faire face aux demandes d'aide croissantes, abondement approuvé par le Conseil d'administration en fin d'année 2023 et reconduit pour l'année 2024.

Nous pouvons également tous nous ravir de la confirmation en 2023, après déjà une très belle année 2022, du retour du public à l'Opéra Garnier et à l'Opéra Bastille. Une fraction symbolique des droits sur places est en effet perçue par la Caisse de retraites, et est donc l'une des sources de financement du régime spécial. C'est une nouvelle encourageante dans un contexte où les évolutions démographiques du régime spécial ne sont pas favorables.

Enfin, l'année 2023 a été marquée par la mise en œuvre de la réforme des retraites au mois de septembre. Si le régime spécial a pu faire valoir ses spécificités, et se préserver ainsi du relèvement de l'âge légal de départ en retraite, il a aussi œuvré pour adapter en ce sens le décret de 1968 qui régit son statut. À cet égard, un travail minutieux a été mené en concertation avec l'ensemble des parties prenantes : les Tutelles, le Conseil d'administration et la Caisse.

Le régime spécial peut ainsi se réjouir de bénéficier de nouveaux dispositifs apportés par la réforme des retraites, au premier rang desquels le cumul emploi-retraite générateur de nouveaux droits et la retraite progressive.

La Caisse de retraites, qui bénéficie désormais d'un organigramme stabilisé, est donc dans les meilleures conditions pour mettre en œuvre ces dispositifs au bénéfice des cotisants et des pensionnés de l'Opéra.

Isabelle de Silva

Présidente de la Caisse de retraites de l'Opéra national de Paris

LE MOT DE LA DIRECTRICE

L'année 2023 a été une année riche en projets pour la Caisse de retraites, dans un contexte national de réforme des retraites qui a nécessité d'adapter le décret fondateur de 1968 pour maintenir les droits acquis du régime spécial et en intégrer de nouveaux, tels que le cumul emploi-retraite et la retraite progressive.



Parallèlement à ces évolutions législatives, notre organisme a consolidé sa mission première, assurer le paiement des pensions à bon droit, en concluant avec succès son plan triennal de contrôle interne. Cette démarche exigeante et cet engagement d'amélioration continue ont permis de renforcer la fiabilité et la sécurisation de nos activités ainsi que la traçabilité de nos opérations afin d'offrir une qualité de gestion optimale à nos cotisants et à nos pensionnés.

L'année 2023 est également l'aboutissement du projet d'infogérance informatique de la Caisse, qui marque une étape majeure dans notre recherche d'efficacité et de modernité. En confiant la gestion de notre infrastructure informatique à la Caisse de prévoyance et de retraite du personnel ferroviaire (CPRPF), nous bénéficions des standards élevés de sécurité informatique d'une Caisse nationale de Sécurité sociale, essentiels dans un environnement où la protection des données est une priorité absolue.

Enfin, en 2023, la Caisse de retraites a revu ses barèmes et ses prestations d'action sociale, témoignant sa volonté de renforcer la justice sociale face à l'augmentation de l'inflation et du coût de l'énergie notamment. Elle a pu en outre bénéficier d'un accompagnement budgétaire de l'État, soutien financier d'autant plus appréciable dans un contexte économique contraint.

Afin de mener ces différents chantiers, la Caisse a pu s'appuyer sur une équipe dynamique et motivée, où la collaboration et le partage des connaissances ont été favorisés afin de garantir la continuité et l'efficacité de nos services en toutes circonstances.

Je vous laisse maintenant découvrir l'activité de la Caisse en 2023 en vous souhaitant une bonne lecture !

Christelle Nicolas

Directrice de la Caisse de retraites de l'Opéra national de Paris

CHIFFRES CLEFS 2023



81

pensions
liquidées



44

dossiers déposés
dans la DRL / DRV
(demande de
pension en ligne)



255

aides financières
accordées



870 k€

de droits sur
place



0 réserve

ou recommandation :
les comptes 2023
sont certifiés



35 M€

budget total

1 UN NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2023

1.1 LES ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DES PERSONNELS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DE RETRAITES

Les délégués des personnels de l'Opéra national de Paris qui siègent au Conseil d'administration sont renouvelés tous les 3 ans. Ce dernier est arrivé au terme de son mandat le 31 décembre 2022. Des élections ont donc été organisées le 2 février 2023, avec l'aide logistique précieuse de l'Opéra. L'ensemble des opérations a été supervisé par la Présidente, Isabelle de Silva, et la Vice-Présidente, Sophie-Justine Lieber.



Tenue du bureau de vote par l'équipe de la CR Opéra à Bastille.

Tenue du bureau de vote par l'équipe de la CR Opéra à Garnier.



Les bulletins de Garnier ont été amenés à Bastille pour être dépouillés.

1.2 LES RÉSULTATS

COLLÈGE	TITULAIRE	SUPPLÉANT
Artistes du ballet	Pablo LEGASA	Marie-Adelaïde BOUCAUD
Artistes des chœurs	Stéphanie LORIS-DEGOUD	Caroline VERDIER
Musiciens	Marion BURNEL DESBRUERES	Jérémy BOURRE
Personnels occupant des emplois reconnus comme comportant des fatigues exceptionnelles	Xavier ROBIN	Olivier JORDA
Techniciens	Gwenaël LECLERCQ	Olivier DEFRANCE
Cadres, administratifs, autres	Denis CARO	Benoît PELLETIER

Désignation des membres de la Commission de recours amiable

Mme LORIS-DEGOUD et M. DEFRANCE sont désignés respectivement membres titulaire et suppléant.

Désignation des membres de la Commission des marchés

Mme LORIS-DEGOUD et M. DEFRANCE sont désignés respectivement membres titulaire et suppléant.



LA TENUE DE DEUX ATELIERS DÉDIÉS À LA FORMATION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une formation sous forme de deux ateliers a été proposée au nouveau Conseil d'administration les 7 et 14 mars 2023 et a comporté quatre temps :

- la présentation de l'histoire du régime spécial,
- la présentation de la CR Opéra : ses missions et ses enjeux,
- la présentation du rôle du Conseil d'administration, avec une attention portée à ses trois commissions,
- la présentation approfondie de l'équipe et de ses métiers (budget, action sociale, agence comptable, maîtrise des risques, liquidation des pensions, suivi des échéances...).

1.3 LES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2023

Trois séances se sont tenues en 2023, contre deux habituellement, en raison du resserrement du calendrier de clôture budgétaire. Une séance au mois d'avril a donc été ajoutée et a exclusivement été dédiée à la clôture budgétaire et à l'approbation des comptes.

CA 13 AVRIL 2023

Le Conseil d'administration a approuvé :

- Le compte financier et l'affectation du résultat de l'exercice 2022.

Le Commissaire aux comptes a certifié sans réserve les comptes 2022 de la Caisse.

CA DU 15 DÉCEMBRE 2023

Le Conseil d'administration a approuvé :

- La décision modificative expresse du budget d'action sociale 2023, revalorisé de 10 000 € pour l'année 2023.
- Le budget initial 2024 de gestion administrative et d'action sociale.

CA 30 JUIN 2023

Le Conseil d'administration a approuvé :

- La révision du barème et des prestations d'action sociale appliquée à compter du 1er janvier 2024.

1.4 LA COMMISSION D'INAPTITUDE EN 2023

3 Commissions d'inaptitude se sont tenues en 2023.

6 Dossiers examinés le 9 mars, le 8 juin, et le 8 décembre.

6 Pensions anticipées au titre de l'inaptitude ont été approuvées.

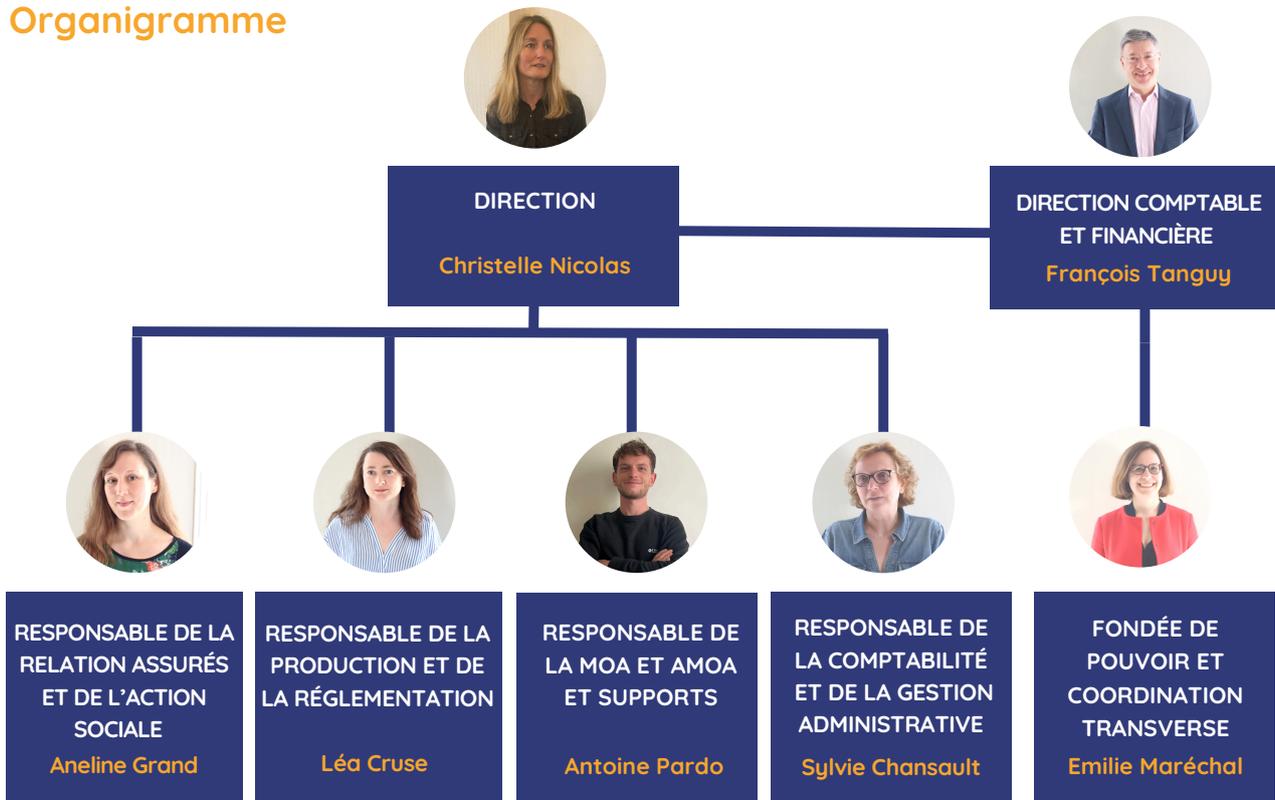
2

LES ACTIVITÉS DE LA CAISSE AU CŒUR DES DÉFIS DE RÉALISATION

2.1 UNE ÉQUIPE RENFORCÉE ET POLYVALENTE

Après une année 2022 mouvementée en termes de départ et d'arrivée, l'effectif de la Caisse de retraites a été au complet tout au long de l'année 2023. Cette stabilité a permis d'engager des actions de formations internes dans les meilleures conditions possibles.

Organigramme



L'ORGANISATION DE SESSIONS DE FORMATIONS INTERNES

L'année 2023 a été consacrée à développer la polyvalence au sein de la CR Opéra. A cet égard, des binômes voire des trinômes ont été constitués sur l'ensemble des activités sensibles de la Caisse.

Quelques chiffres pour l'année 2023

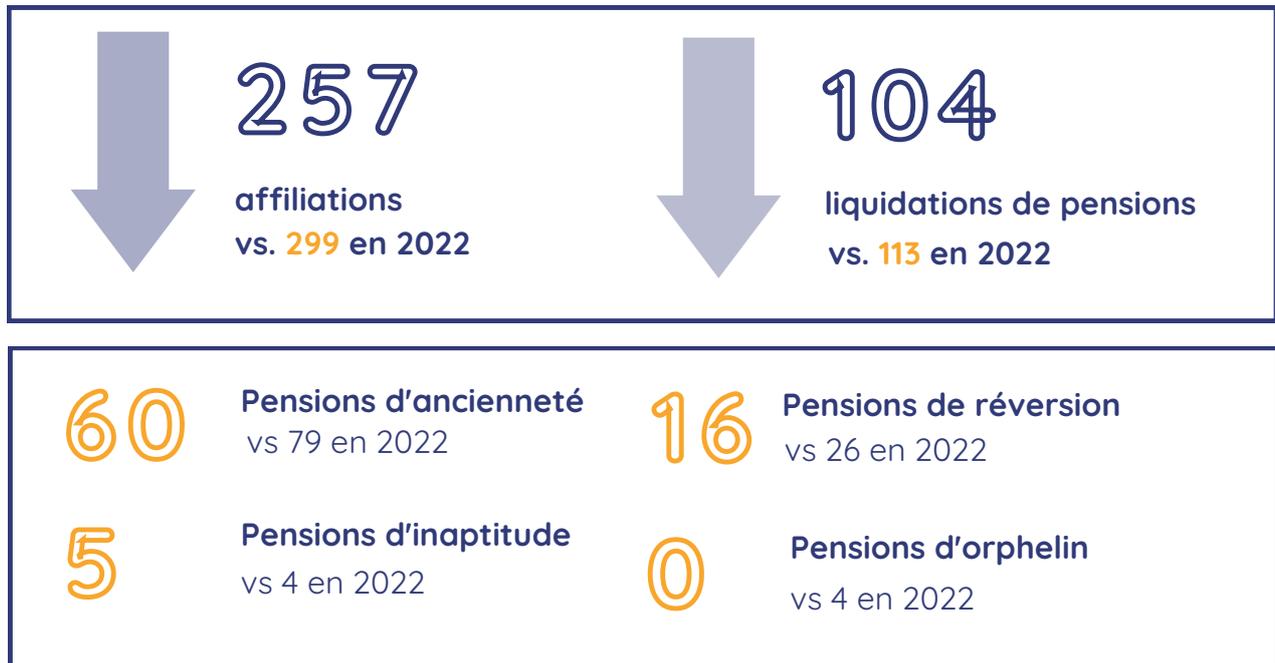
- ✓ 4 collaborateurs formés
- ✓ 5 collaborateurs formateurs internes
- ✓ 4 grands processus concernés : les pensions, l'action sociale, et la gestion administrative et comptable
- ✓ 56 actions de formation

Constitution de binômes et de trinômes

- ✓ Sécurisation de l'activité et contrôle interne renforcé
- ✓ Garantie de la continuité de service
- ✓ Polyvalence et échanges renforcés

2.2 LES DONNÉES STATISTIQUES DU RÉGIME SPÉCIAL EN 2023

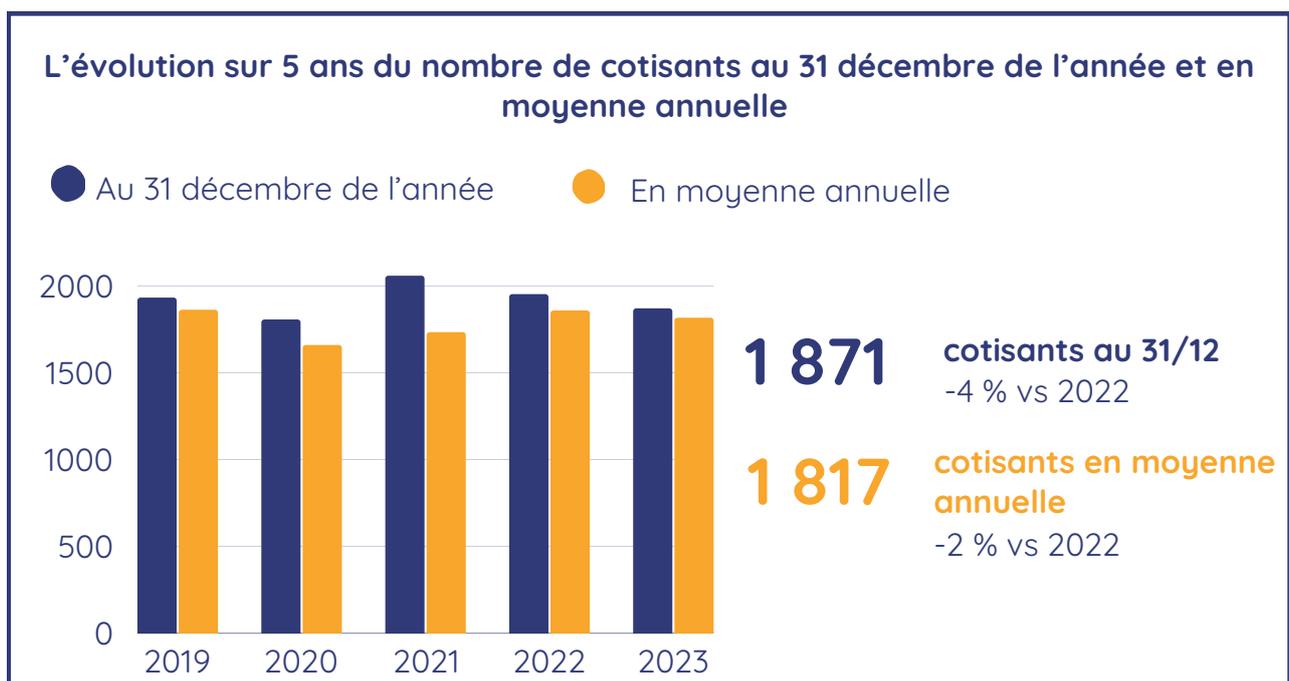
Les chiffres clés de la gestion technique



13 remboursements de cotisations suite à des droits non ouverts dans le régime spécial dont **9** présentées à la suite de l'analyse de leur demande de retraite en ligne (DRL).

Les cotisants du régime

Au 31 décembre 2023, le régime compte **1 871** cotisants, et **1817** en moyenne annuelle.

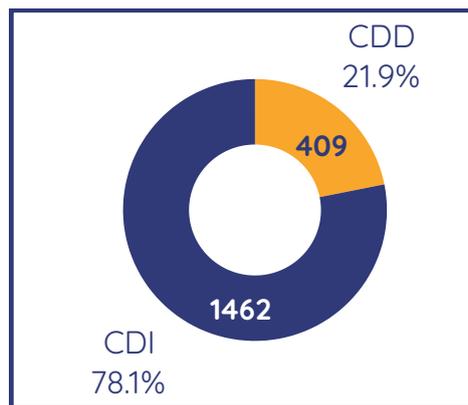


La répartition des cotisants selon la nature du contrat de travail



SEULS LES CDD ARTISTIQUES SONT AFFILIÉS AU RÉGIME SPÉCIAL. LES AUTRES LE SONT AU RÉGIME GÉNÉRAL ET NE SONT DONC PAS COMPTABILISÉS ICI.

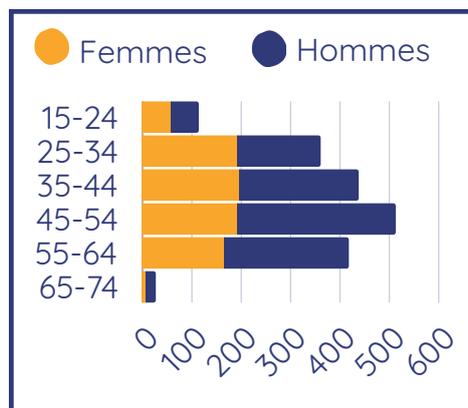
Plus de 78 % des cotisants sont en CDI au 31 décembre 2023. Ce résultat est en progression de 3 points par rapport à 2022. Ce résultat atteint près de 80 % en moyenne annuelle.



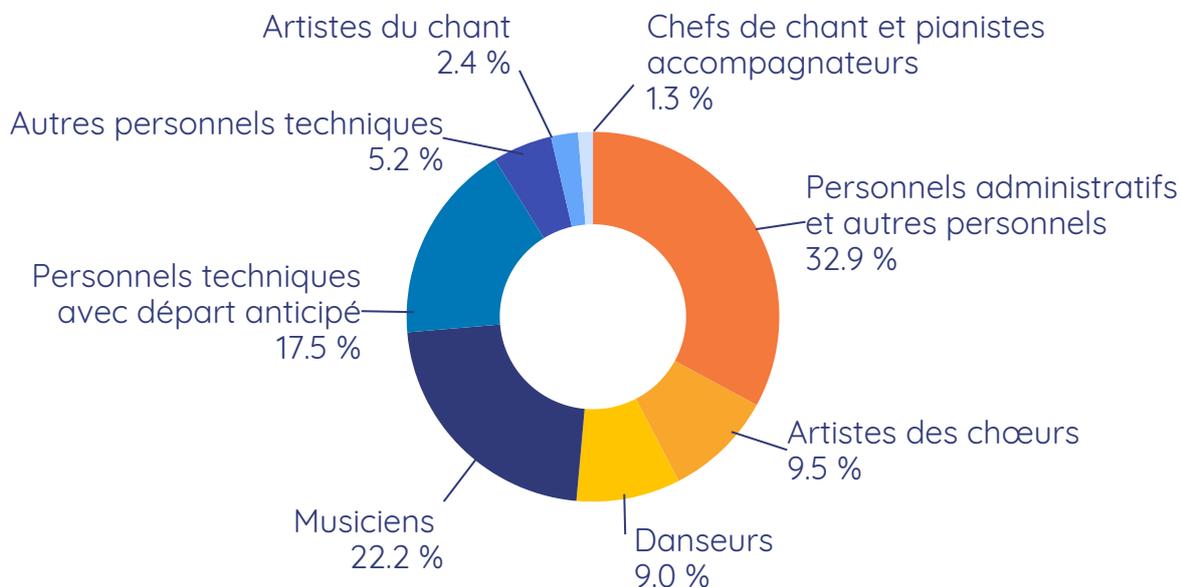
La répartition des cotisants par âge et par sexe

1059 cotisants sont des hommes, soit 57 % des assurés, en baisse de 3 points par rapport à 2022.

Les 45-54 ans restent les âges les plus représentés parmi les cotisants.



La répartition par catégorie professionnelle



La catégorie « personnels administratifs et autres personnels » est, comme en 2022, la plus représentée avec 33.9 % des cotisants. Elle comprend les personnels de l'administration, du contrôle et de l'accueil, ceux de l'habillement et de la couture.

Elle est suivie par celle des musiciens, qui représentent 22.2 % des cotisants, comme en 2022, puis celle des personnels techniques avec départ anticipé, qui représentent 17.5 % des cotisants, en progression de 0.5 point par rapport à 2022.

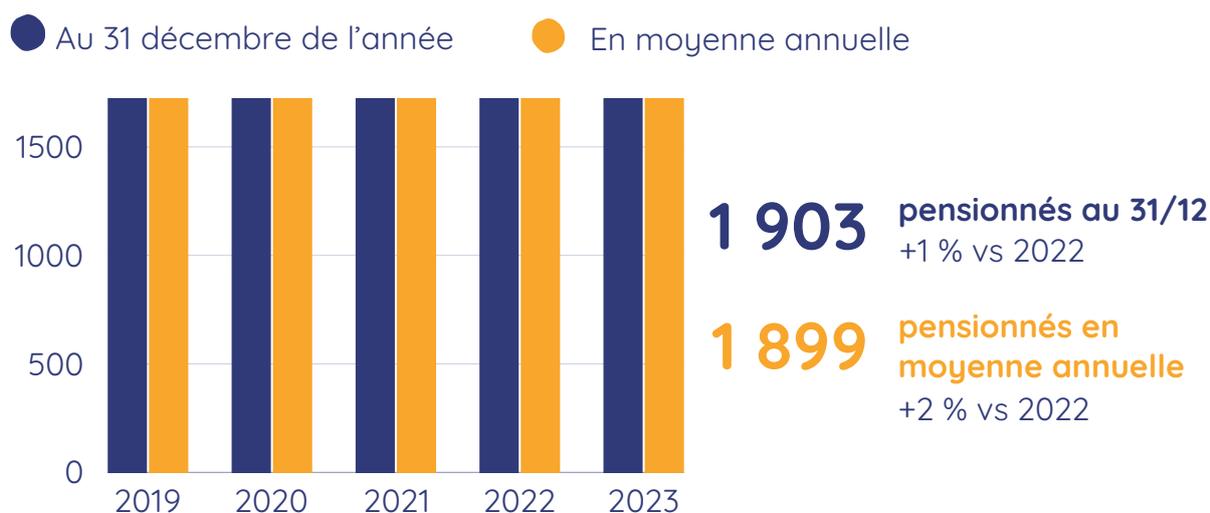
Les pensionnés du régime

Au 31 décembre 2023, le régime compte **1 903** pensionnés, et **1 899** en moyenne annuelle, soit respectivement 18 et 32 personnes de plus par rapport au 31 décembre 2022. 63 pensionnés sont décédés, contre 61 en 2022.

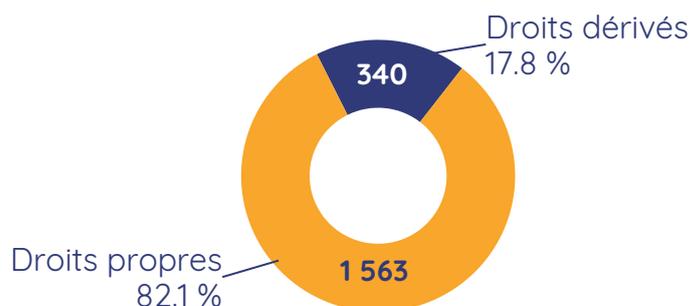


LE NOMBRE DE PENSIONS AU 31/12/2023 EST DE 1947, SOIT 44 PENSIONNÉS TITULAIRES DE 2 PENSIONS

L'évolution sur 5 ans du nombre de pensionnés au 31 décembre de l'année et en moyenne annuelle



La répartition des pensionnés par nature



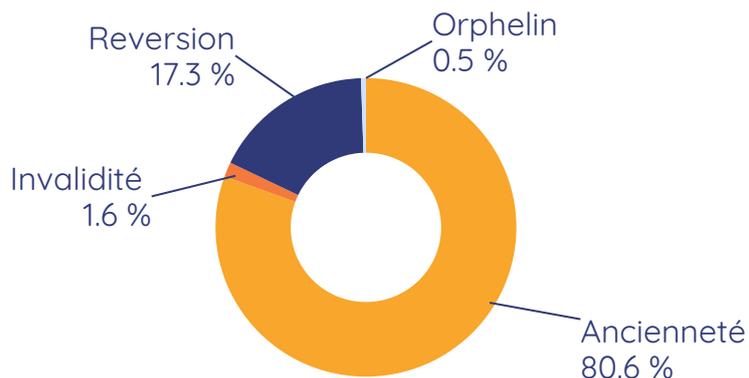
Pensionnés de droits propres : 82.1 % (contre 84.6 % en 2022)

Il s'agit des pensionnés qui ont cotisé au régime spécial de l'Opéra. On distingue deux types de pension : les pensions d'ancienneté et les pensions anticipées au titre de l'inaptitude.

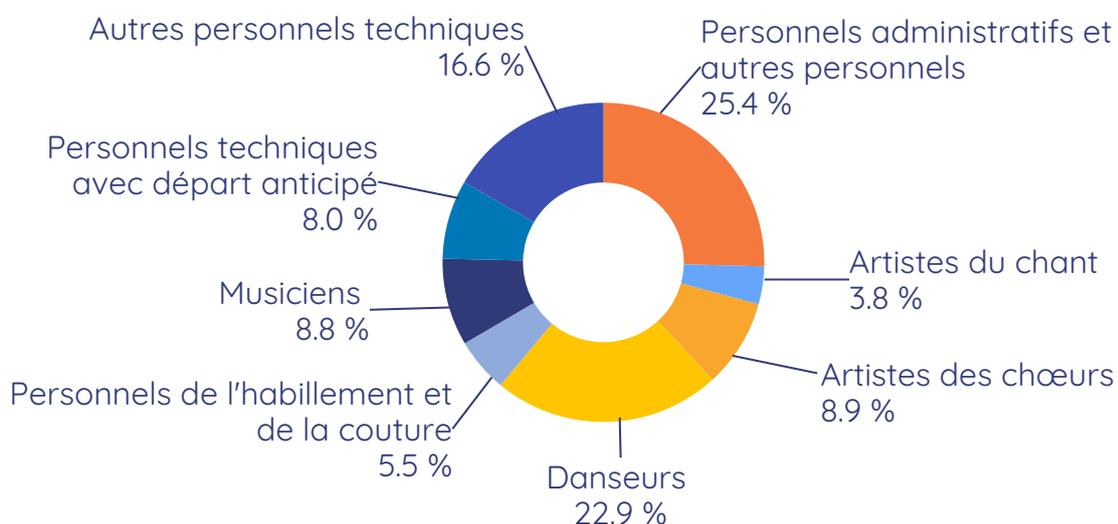
Pensionnés de droits dérivés : 17.8 % (contre 15.4 % en 2022)

Il s'agit des personnes bénéficiant de droits étendus en raison de leur lien avec le cotisant. On distingue les pensions de réversion, versées au conjoint survivant, et les pensions aux orphelins, versées aux enfants d'un assuré décédé.

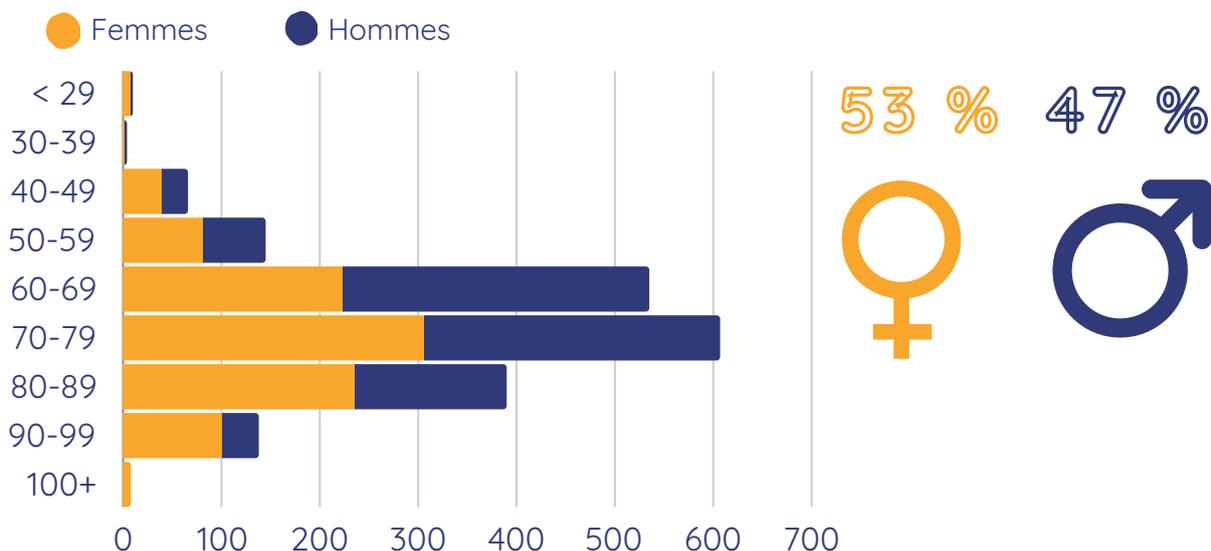
La répartition des pensionnés par type de pension



Le nombre de pensions de droits propres par catégorie professionnelle



Le nombre de pensions par tranche d'âge et par sexe



La répartition géographique des pensionnés



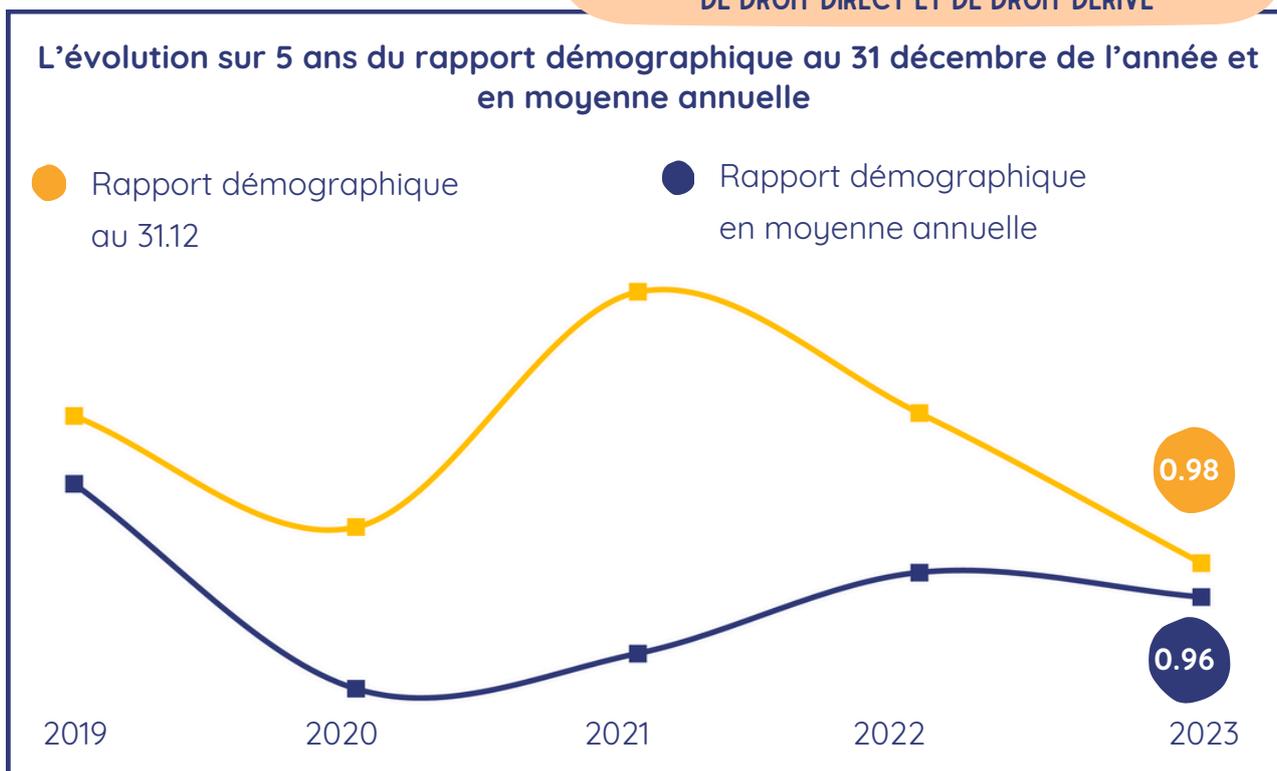
95 adresses sont à l'étranger, soit 0,1 % des pensionnés.

Rapport démographique

Au 31 décembre 2023, il est de 0.98, en baisse de 0.6 point par rapport au 31 décembre 2022. En moyenne annuelle, il est de 0.96, en baisse également de 0.4 point par rapport à 2022.



LE RAPPORT DÉMOGRAPHIQUE EST LE RATIO ENTRE LE NOMBRE DE COTISANTS ET LE NOMBRE DE RETRAITÉS DE DROIT DIRECT ET DE DROIT DÉRIVÉ



2.3 UNE RELATION AUX ASSURÉS EFFICIENTE

L'accueil téléphonique

La solution de téléphonie de la CR Opéra ne permet pas de suivre de façon automatisée les statistiques d'appels. Seul le nombre d'appels était restitué jusqu'à présent. Il s'élève à **1 349 en 2023**, contre 1 200 en 2022. Cette évolution de **+12.4 %** est à mettre en relation avec l'actualité du projet de réforme des retraites en 2023.



LE TAUX D'APPELS EFFICACES

A partir de novembre 2023, un nouvel indicateur a été mis en œuvre : le taux d'appels efficaces.

Il s'agit du ratio entre le nombre d'appels reçus et les appels « manqués ». Le résultat est de **94 % d'appels décrochés**.

La Caisse a toutefois mis en œuvre un nouveau suivi statistique des appels. Ainsi sont désormais identifiés :

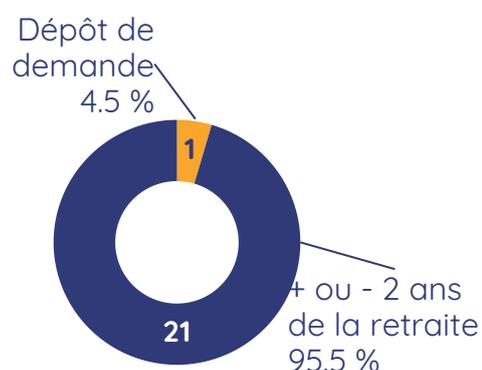
- **Les motifs des appels** : 28 % des appels proviennent de salariés de l'Opéra pour préparer leur retraite et 22 % de pensionnés pour un dossier d'action sociale.
- **La durée des appels** : 96% des appels ont une durée inférieure à 5 minutes.
- **La répartition « Niveau 1 / Niveau 2 »** : 97 % des appels sont traités directement par la responsable de la relation aux assurés sans transfert.

L'accueil physique

La Caisse de retraites a reçu **22 assurés** contre 27 assurés en 2022.

C'est 5 de moins qu'en 2022, en raison du recours croissant des futurs pensionnés à l'outil de simulation de Mar@l.

Nombre de rendez-vous par motif



Le site institutionnel (www.cropera.fr)



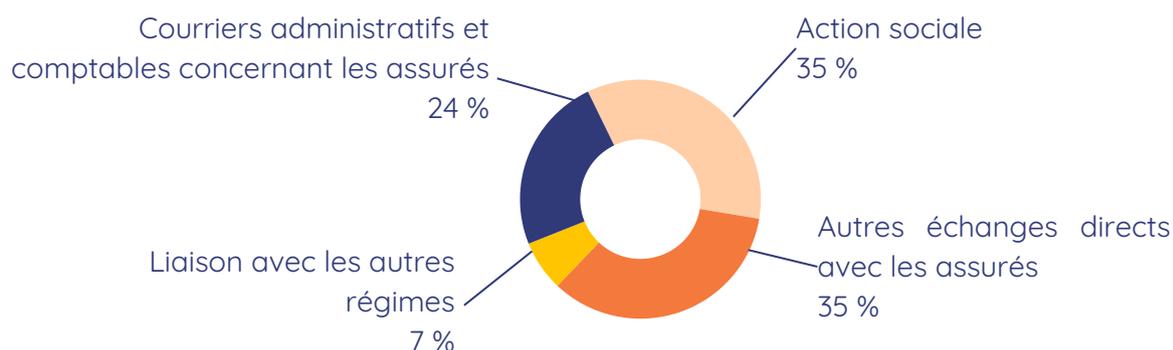
Le site a fait l'objet d'une revue complète en fin d'année 2023, afin d'offrir les informations les plus pertinentes et récentes aux assurés.

Les courriers

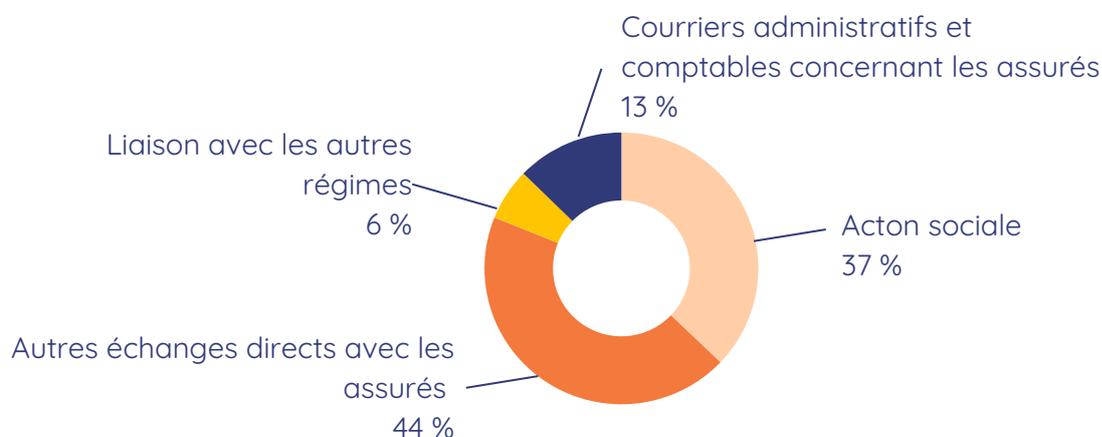


Les courriers sortants continuent de baisser fortement : **-34 %**.
Les courriers entrants connaissent également une forte baisse en 2023, de plus de 19 %.

Courriers entrants concernant la relation aux assurés



Courriers sortants concernant la relation aux assurés



Cette forte tendance à la baisse des courriers entrants et sortants constatée depuis 2022 est à mettre en corrélation avec la très forte hausse des courriels échangés avec les assurés : **+47 %**, après +173 % en 2022.

9 309

courriels échangés avec les assurés via la boîte "contact"
(dont 2 268 concernant l'action sociale).



LA RÉALISATION D'UNE ENQUÊTE DE SATISFACTION EN 2024

Deux publics ciblés : les pensionnés et les cotisants

Des modes de contact différenciés et adaptés :

- ✓ Enquête pensionnés répartie entre courriers et courriels selon tranche d'âge, avec retour possible par courrier préaffranchi et par plateforme internet CR Opéra.
- ✓ Enquête cotisants dont les modalités restent à définir avec l'Opéra mais qui pourrait être réalisée à partir des adresses professionnelles.



Le prestataire : la Caisse de prévoyance et de retraite du personnel ferroviaire

Les avantages :

- ✓ Poursuite de la coopération avec un organisme de sécurité sociale.
- ✓ ETP mutualisés dédiés, donc coût amoindri.

Pourquoi ?

- ✓ Disposer d'objectifs de mesure de la satisfaction de nos assurés.
- ✓ Mesurer l'impact des actions menées.
- ✓ Faire émerger de nouvelles idées...

Quand ?

- Pour les pensionnés : lors de l'envoi de la lettre-info fin janvier 2024, courrier supplémentaire avertissant de la réalisation d'une enquête.
- Pour les cotisants : planning opérationnel en cours de définition avec l'Opéra.

2.4 LA RÉFORME DES RETRAITES

Le régime spécial a réussi à faire valoir ses spécificités et a ainsi pu maintenir ses acquis relatifs à l'âge d'ouverture des droits à la retraite selon la catégorie d'emploi, au départ anticipé pour carrière longue, et au cumul emploi retraite pour les danseurs.

En outre, des nouveaux dispositifs de la loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 applicable au 1er septembre 2023 portant réforme des retraites s'appliquent. Ainsi, il bénéficie du Cumul emploi retraite générateur de nouveaux droits quel que soit l'emploi à l'Opéra, et de la retraite progressive.

La réglementation du régime spécial est basée sur le décret de 1968, mais elle s'appuie également sur d'autres textes comme le code de la Sécurité sociale ou le code des pensions civiles et militaires de retraite. Or, ces textes extérieurs ont été modifiés par la réforme.

La Caisse, son Conseil d'administration et la direction de la Sécurité sociale ont donc travaillé de concert afin de modifier des articles du décret de 1968 ou des articles du Code de la Sécurité sociale afin d'éviter que les références extérieures n'affectent les règles du régime spécial et préserver ainsi les règles favorables.

2.5 UN RENFORCEMENT DU BUDGET D'ACTION SOCIALE

L'action sociale de la Caisse de retraites recouvre une large palette de soutiens financiers : dépenses de santé, d'énergie (chauffage, électricité), de maintien à domicile en cas de perte d'autonomie, d'achats de matériels, d'hébergement en EHPAD, de financement d'obsèques d'un pensionné, de scolarité et de vacances pour les orphelins...

À partir du mois de septembre 2022 et tout au long de l'année 2023, l'action sociale a fait face à un contexte économique inflationniste et à une hausse inédite du coût de l'énergie. Les projections à fin d'année 2023 laissaient présager un risque de dépassement de l'enveloppe budgétaire. Or, le budget d'action sociale est un budget limitatif, ce qui signifie que l'enveloppe allouée et votée par le Conseil d'administration ne peut strictement pas être dépassée.

Les tutelles ont aussitôt été informées de ce risque de dépassement de l'enveloppe, et la Caisse s'est alors rapidement mobilisée et a établi un état des lieux, avec l'objectif de rationaliser les prestations et les barèmes afin de parer d'éventuels refus, de mieux répondre aux défis économiques actuels et d'être au plus proche des besoins des pensionnés les plus modestes.

L'Etat a confirmé son soutien et sa volonté d'accompagner financièrement la Caisse de Retraites, exprimés lors du Conseil d'administration du 30 juin 2023, en abondant le budget d'action sociale 2023 de 10 000 euros, soit +10 %.

Le Conseil d'administration a voté en séance du 15 décembre 2023 l'abondement de 10 000 € pour l'action sociale.



LES PRINCIPES QUI ONT GUIDE LA REFLEXION SUR L'EVOLUTION DES PRESTATIONS ET DES BAREMES DE L'ACTION SOCIALE

- ✓ Maximiser le recours aux aides.
- ✓ Mieux redistribuer / répartir le budget limitatif d'action sociale pour une meilleure équité.
- ✓ Renforcer les aides pour les revenus les plus modestes par un meilleur ciblage.
- ✓ Rationaliser les aides accordées (en cas d'aides équivalentes accordées ailleurs).
- ✓ Simplifier l'action sociale, en supprimant des aides qui n'ont pas rencontré leur public, qui sont trop spécialisées ou qui ne répondent pas à la définition stricte de l'action sociale, en revalorisant au contraire d'autres aides plus sollicitées.

Les chiffres clefs de l'action sociale

110 000 €
montant des aides

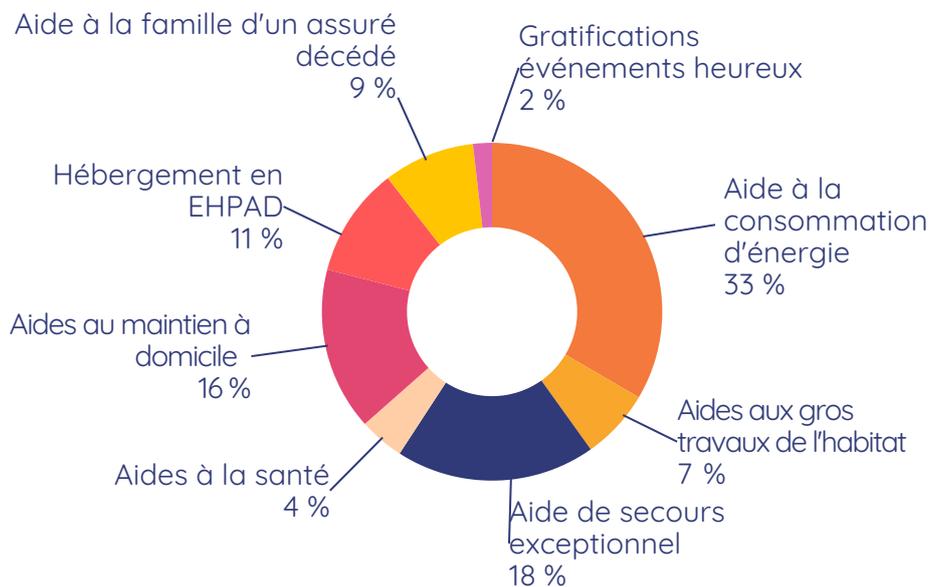
14
Nombre de refus

894 €
montant moyen
d'aide par personne

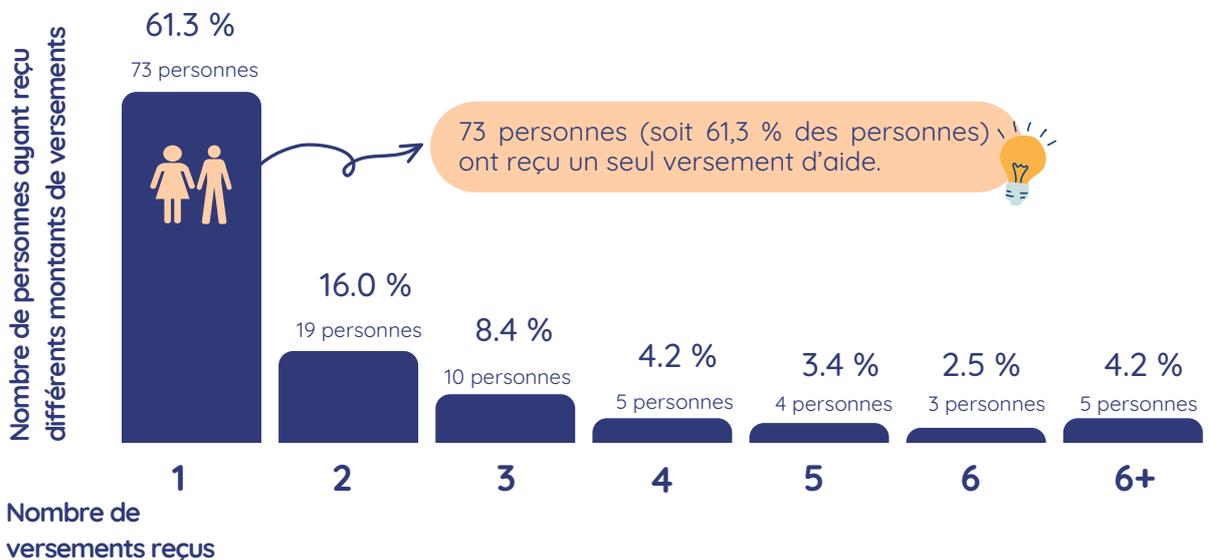
255
Nombre de demandes
accordées et réglées

119
Nombre de personnes
aidées

Aides accordées par catégorie (en % du budget)



La répartition du nombre d'aides versées par personne



2.6 LA FINALISATION DU PLAN TRIENNAL DE CONTRÔLE INTERNE

En décembre 2020, un plan ambitieux a été proposé au Conseil d'administration avec trois axes majeurs : la cartographie des risques, l'enrichissement de la documentation, l'optimisation de l'organisation.

Trois années après son lancement, ce plan a été réalisé dans son ensemble. Désormais, la Caisse dispose d'une documentation riche (une cartographie des processus et des modes opératoires des activités afférentes) et de nouveaux outils de pilotage (un tableau de bord de contrôle interne et un bilan annuel de contrôle interne).

Cette structuration du Contrôle interne favorise l'amélioration continue des processus de travail.



La certification des comptes 2023

Les travaux réalisés en matière de sécurisation de l'activité ont conduit à la levée par le CAC de l'observation sur les décès à l'étranger et à la certification sans réserve ni observation des comptes 2023 de la CR Opéra.



L'APPORT DE LA DÉMARCHE DE CONTRÔLE INTERNE

- ✓ **Crédibilité** : fiabilisation de l'information financière et comptable permettant une certification des comptes sans réserve.
- ✓ **Sécurité** : intégration d'une culture de maîtrise des risques.
- ✓ **Continuité** : continuité d'activité favorisée grâce à la documentation des procédures et un binôme des portefeuilles, facteur d'enrichissement des compétences des salariés.

2.7 L'ACHÈVEMENT DU PROJET D'INFOGÉRANCE INFORMATIQUE



Convention d'infogérance

Avenant signé lors du contrat du 4 décembre 2023 : la date d'échéance coïncide désormais avec la date de fin d'exercice budgétaire : 31 décembre 2025.

Chiffres clés

- 1 comité stratégique
- 15 comités de suivi technique
- 15 jours / hommes de développement des bases informatiques
- 41 demandes d'évolution
- 105 tickets ouverts
- 9 sprints M@rel pour 5 versions
- 994 tests M@rel

Les principaux projets en 2023

- PASRAU 2024
- V17 M@rel
- Fiabilisation des données et reconstitution des carrières dans le cadre de la migration vers le RGCU
- Fiabilisation des flux

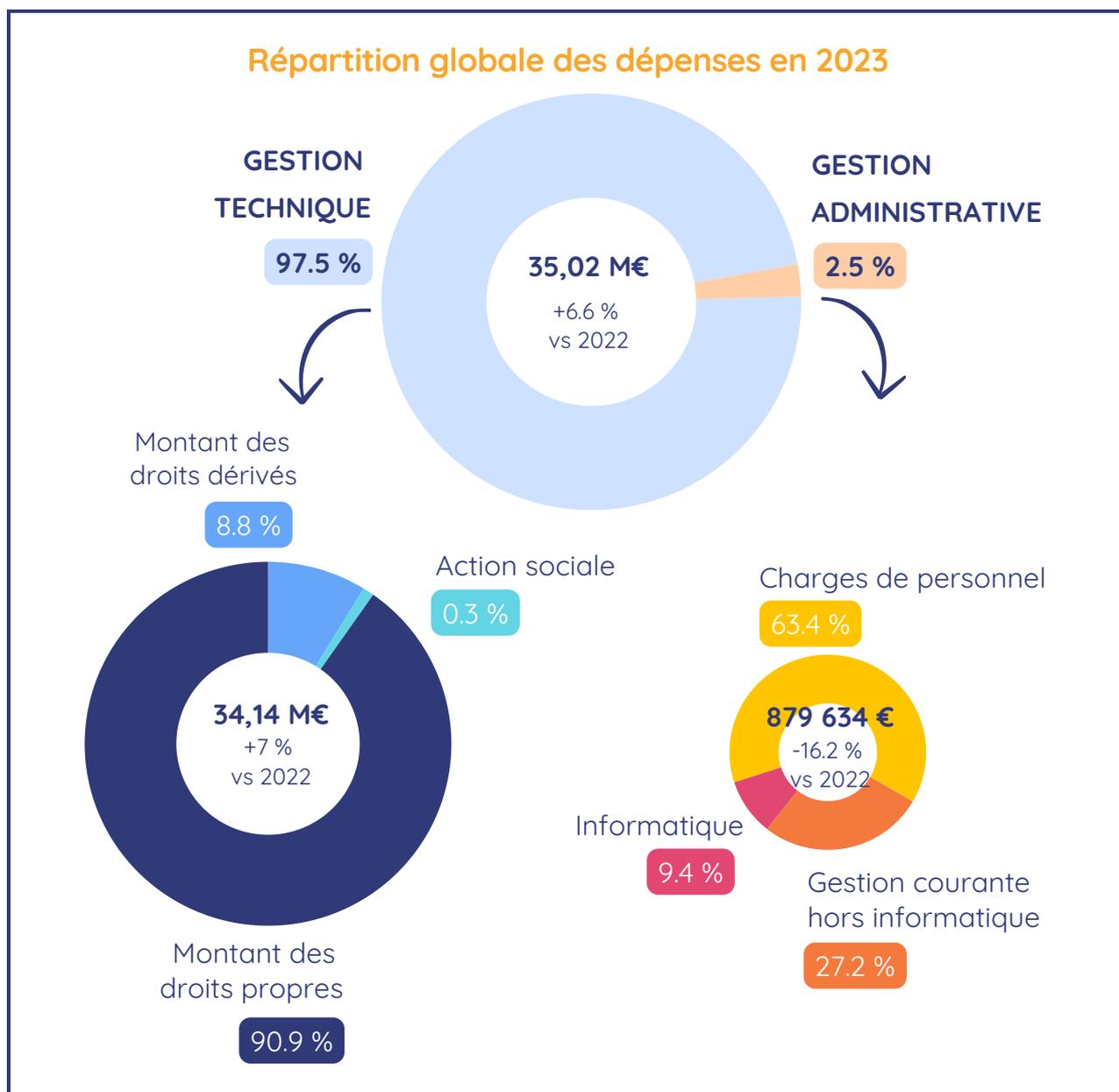
3 LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE DU RÉGIME

3.1 DES CHARGES DE GESTION ADMINISTRATIVE EN FORTE BAISSSE TANDIS QUE LES CHARGES EN GESTION TECHNIQUE CONTINUENT LEUR FORTE PROGRESSION

Le montant total des dépenses s'élève en 2023 à 35,02 M€, soit une progression de 6.6 % par rapport à 2022.

Il convient de distinguer deux catégories de dépenses qui connaissent des tendances contraires :

- Les dépenses de la gestion technique, pensions et action sociale
- Les dépenses de la gestion administrative



Les dépenses de pension et d'action sociale (gestion technique)

Etat par grande nature de prestations

INTITULÉS	2023	2022	EVOLUTION
Pensions	34 035 926	31 794 794	7,0 %
Droits propres	31 193 110	29 002 509	7,6 %
Droits dérivés	2 842 817	2 792 285	1,8 %
Action sociale	110 000	100 000	10,0 %
TOTAL	34 145 926	31 894 794	7,06 %

Les charges de gestion technique, qui regroupent les pensions et les prestations d'action sociale versées par la CR Opéra, représentent 34 M€ en 2023 (97 % du total des charges), soit une hausse de 7 % par rapport à 2022.

Cette hausse s'explique principalement par la revalorisation anticipée des pensions de 0.8 % au 1er janvier 2023 et un montant moyen des pensions liquidées qui tend à augmenter.

Les dépenses de fonctionnement (gestion administrative)

Les charges de gestion administrative comprennent les charges de gestion courante (y compris les charges de personnel) et les charges d'investissement, soit 2,5 % des charges de la Caisse de retraites. Elles s'élèvent en 2023 à 879 634 €, soit une baisse de 16.2 % par rapport à 2022.

Cette forte diminution des dépenses de gestion administrative de 170 902 € entre 2023 et 2022 intervient en outre dans un contexte économique inflationniste. Elle s'explique par plusieurs facteurs, notamment la fin des coûts associés à la construction et au déploiement de l'infogérance informatique par la CPRPF et le respect des objectifs budgétaires initiaux avec une économie réalisée de près de 40 000 € grâce à des actions volontaristes de la Caisse, telles que des mutualisations d'activités avec d'autres organismes de Sécurité sociale et des réinternalisations d'activité.



LES CONVENTIONS SIGNÉES EN 2023 AVEC D'AUTRES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE



l'avenir en toute confiance

Une convention de mise à disposition de la salle du CA de la CIPAV a été signée le 20 octobre 2022.



Le régime social des cultes

Signature d'une convention avec la CAVIMAC portant sur les activités contentieuses, réglementaires et activités sociales pour une mise en œuvre au 1er janvier 2023.



Le régime social des cultes

Signature le 4 avril 2023 d'un avenant à la convention d'expertise juridique avec la CAVIMAC relatif à la commande publique : il prend effet le 17 avril 2023.



La protection sociale au service du ferroviaire

Convention de prestation technique relative au traitement des éditions institutionnelles signée le 2 janvier 2023 entre la CR Opéra et la CPRPF : elle s'applique au 3 janvier 2023.

Les enjeux des conventions de mutualisation

BÉNÉFICIER DES STANDARDS DE GESTION PROPRES AUX ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

- Harmoniser et homogénéiser nos pratiques.
- Renforcer l'identité de la CR Opéra en tant qu'organisme de Sécurité sociale à part entière.

RATIONALISER LES DÉPENSES DE GESTION ADMINISTRATIVE

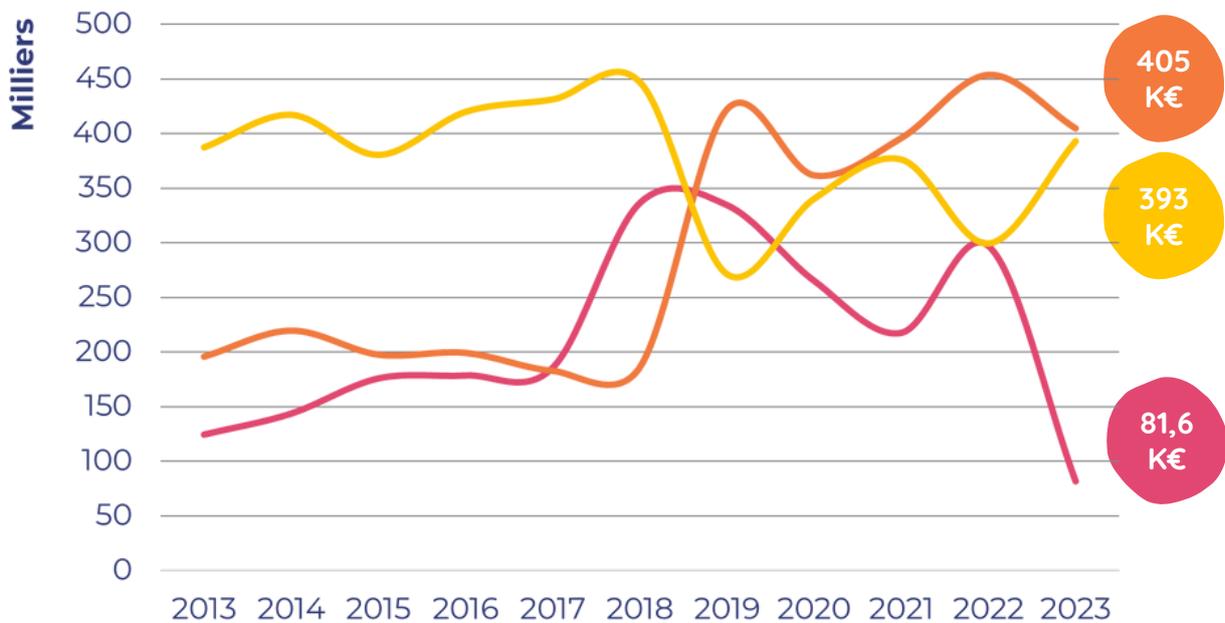
Bénéficiaire de coûts avantageux pour des prestations équivalentes.

RENFORCER LA SÉCURITÉ JURIDIQUE

Limiter le recours à des prestataires externes sans connaissance spécifique de l'environnement de la Sécurité sociale.

L'évolution de la part des différents postes de dépenses dans la gestion administrative

● Charges de personnel
 ● Gestion courante hors informatique
 ● Gestion liée au développement de l'informatique



Les charges de personnel

Les charges de personnel augmentent de près de 32 % en 2023. Cette évolution s'explique pour l'essentiel par les effets en année pleine du comblement de la vacance de poste réalisée en décembre 2022 ainsi que par l'augmentation de la quotité de travail d'une salariée.

Situation des effectifs en ETP au 31 décembre 2023

CATÉGORIE	CDI	CDD	CONTRATS DE QUALIFICATION	AUTRES CONTRATS AIDÉS	TOTAL
Agent de direction*	1	0	0	0	1
Cadres	4,8	0	0	0	4,8
Employés	0	0	0	0	0
TOTAL	5,8	0	0	0	5,8

*Mise à disposition

Les dépenses de fonctionnement

Les achats, services extérieurs et autres services et autres charges externes diminuent de 37,5 % entre 2022 et 2023.

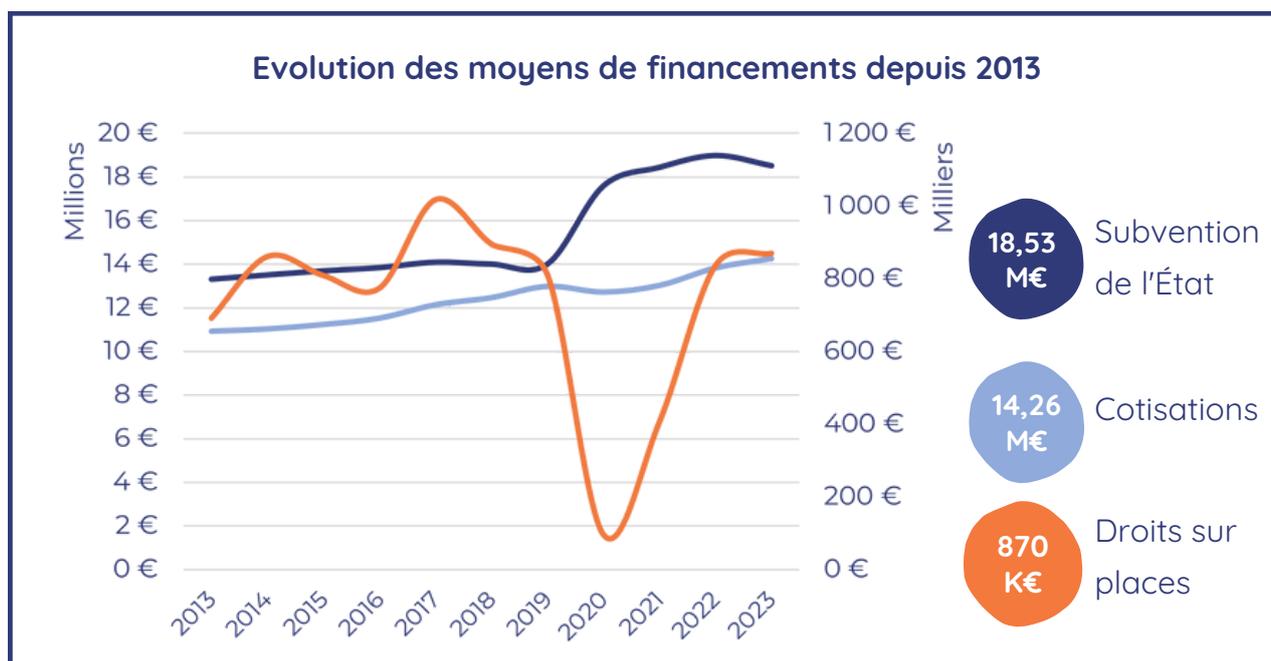
NATURE		2023	2022	ÉCART	ÉVOL.
60	Achats	6 719,86	9 969,38	-3 249,52	-32,6 %
61	Services extérieurs	108 263,04	109 128,02	-864,98	-0,8 %
62	Autres services extérieurs	310 767,95	567 648,55	-256 880,60	-45,3 %
63	Impôts, taxes et versements assimilés	9 359,20	6 958,40	+2 400,80	+34,5 %
65	Autres charges de gestion courante	13 373,58	18 906,86	-5 533,28	-29,3 %
68	Dotation aux amortissements	6 536,68	15 646,15	-9 109,47	-58,2 %
Total dépense GA hors MS		455 020,31	728 257,36	-273 237,05	-37,5 %

Les dotations aux amortissements (6 K€)

6 537 € ont été consacrés aux dotations aux amortissements en 2023 (-58 % par rapport à 2022).

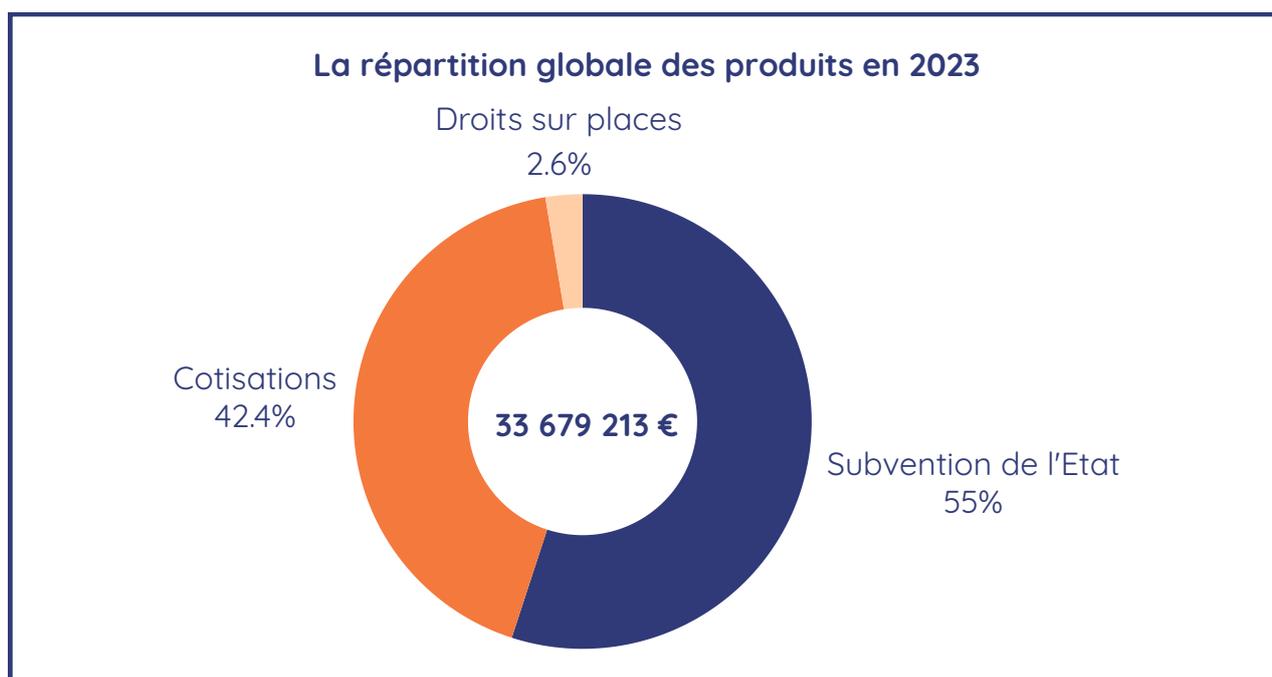
3.2 DES RESSOURCES GLOBALEMENT STABLES

Les cotisations affectées (42 %) et la subvention d'exploitation (55 %) continuent de représenter l'essentiel des produits de la Caisse de retraites (97 % des produits totaux). Les droits sur places ne représentent, malgré leur progression depuis 2022, que 3 % des produits totaux.



La répartition globale des recettes en 2023

Le niveau global des produits est resté globalement stable en 2023.



Les cotisations sociales



Les cotisations sociales ont représenté 14,26 M€ en 2023 (réparties quasi-également entre cotisations employeur et cotisations salariales), soit une somme supérieure à celle comptabilisée en 2022 (+3.11 %). Cette progression s'explique par l'augmentation de la base de calcul de ces cotisations (masse salariale des personnels de l'Opéra national de Paris et hausse du taux de cotisation salariale : 10.29 % en 2023 au lieu de 10.02 % en 2022.).

La subvention d'exploitation



Instituée par l'article 5 de la loi du 14 janvier 1939, celle-ci varie selon les besoins du régime et l'état de sa trésorerie afin de garantir le maintien de son équilibre financier. Elle a atteint 18,53 M€ en 2023. Il est souligné que si la subvention annuelle de l'État inscrite au budget initial de la Caisse de retraites a augmenté de 15.4 % par rapport à celle allouée dans le cadre du budget initial 2022 (16,72 M€ contre 14,49 M€), le montant total de la subvention annuelle 2023, après prise en compte des dotations exceptionnelles (18,53 M€ en 2023 contre 18,99 M€ en 2022) est en repli de 2.4 % par rapport à celle de 2022.

Les droits sur places

870 K€
+4,0 % vs 2022

Ils correspondent à la perception d'un droit sur les places occupées à l'Opéra national de Paris. Leur montant est égal à 1,271 % des produits de billetterie, ce qui représente un montant de 870 K€ en 2023, soit une augmentation de 4 %. Cette évolution s'explique par le succès de l'offre artistique de l'Opéra national de Paris et la révision de la grille tarifaire des spectacles de la saison 2022-2023.

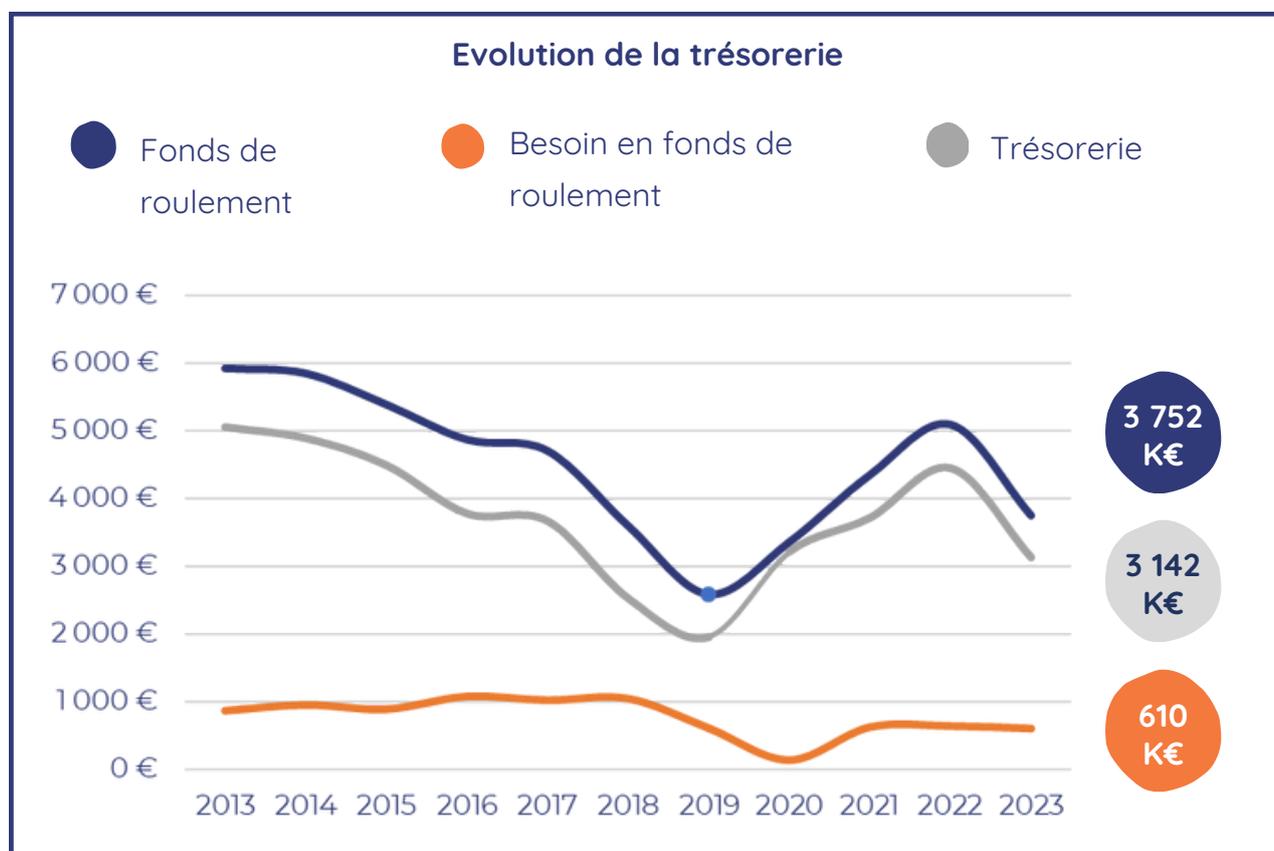
3.3 UNE TRÉSORERIE DE PLUS EN PLUS FRAGILE

Des charges de pensions qui progressent

- Poursuite des évolutions démographiques.
- Mesures de revalorisation des pensions.
- Augmentation du montant moyen des pensions liquidées.

Des produits globalement stables

- Progression des ressources propres (+3 %) : cotisations et droits sur places.
- Léger repli de la subvention pour charge de service public (-2.4 %).



3.4 SITUATION PATRIMONIALE ET COMPTE DE RÉSULTATS

Situation patrimoniale au 31 décembre 2023

ACTIF (en unité monétaire)	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amortissements, dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
- Immobilisations incorporelles	179 614	179 614	- €	-
- Immobilisations corporelles	78 738	61 306	17 432	17 651
- Immobilisations financières (26, 27)				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	258 352	240 920	17 432	17 651
ACTIF CIRCULANT				
<i>Fournisseurs, intermédiaires sociaux (4091, 4096 à 4098)</i>	23 931		23 931	21 720
<i>Créances sur cotisants et comptes rattachés (4134, 414 à 418)</i>	1 329 101		1 329 101	1 301 400
<i>Organismes et autres régimes de sécurité sociale (45X)</i>				
<i>Débiteurs divers (46X)</i>	10 212		10 212	9 545
- Charges constatées d'avance (486)	510		510	756
Trésorerie active	3 141 563		3 141 563	4 454 947
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 505 317	-	4 505 317	5 788 367
TOTAL ACTIF	4 763 669	240 920	4 522 749	5 806 018

PASSIF (en unité monétaire)	Exercice 2023	Exercice 2022
	Net	Net
FONDS PROPRES		
- Réserves (106)	5 087 622	5 087 622
- Résultat de l'exercice (12)	- 1 346 347	
TOTAL FONDS PROPRES	3 741 275	5 087 622
PROVISIONS (15)		
- Provisions pour risques et provisions pour charges (gestion courante) (151)	5 000	9 285
- Provisions pour risques et provisions pour charges (gestion technique) (152)	23 234	23 234
TOTAL PROVISIONS	28 234	32 519
TOTAL DETTES FINANCIERES		
DETTES NON FINANCIERES		
- Fournisseurs de biens et services et comptes rattachés (401, 403, 4081)	77 624	92 300
- Prestataires : versements directs aux assurés et allocataires (406, 4086)	109 231	90 269
- Prestataires : versements à des tiers (407, 4087)	588	553
- Personnel et comptes rattachés (42X)	27 122	17 852
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43X)	29 797	23 452
- Entités publiques (44X)	233 291	229 830
- Organismes et autres régimes de sécurité sociale*** (45)	232 867	224 740
- Créiteurs divers (46X)	42 720	6 881
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	753 241	685 877
TOTAL PASSIF	4 522 749	5 806 018

Compte de résultat agrégé (en €) au 31 décembre 2023

PRODUITS (en unité monétaire)	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE			
- Cotisations, impôts et produits affectés (756)	14 262 927	13 833 020	429 907
<i>Cotisations sociales (7561)</i>	14 262 927	13 833 020	429 907
- Produits techniques (757, 758)	878 788	845 742	33 046
<i>Transferts entre organismes de sécurité sociale et assimilés (7571)</i>	8 349	8 124	226
<i>Contributions publiques (7572)</i>	870 049	836 755	33 293
<i>Contributions spécifiques (7574)</i>			-
<i>Divers produits techniques (758)</i>	390	862	- 473
- Reprises sur provisions et sur dépréciations (781X)	4 285	-	4 285
TOTAL PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (I)	15 146 000	14 678 762	467 238
PRODUITS DE GESTION COURANTE			
- Subventions d'exploitation (74)	18 533 213	18 999 247	- 466 034
- Divers produits de gestion courante (751 à 755, sauf 754 et 75585)	-	8 538	- 8 538
TOTAL PRODUITS DE GESTION COURANTE (II)	18 533 213	19 007 785	- 474 572
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)			-
TOTAL PRODUITS (A = I + II + III)	33 679 213	33 686 547	- 7 334
RESULTAT NET DE L'EXERCICE DEFICITAIRE (B-A)	1 346 347		1 346 347
TOTAL GENERAL	35 025 561	33 686 547	1 339 014

CHARGES (en unité monétaire)	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE			
- Prestations sociales (656)	34 145 926	31 894 794	2 251 132
<i>Prestations légales (6561)</i>	34 035 926	31 794 794	2 241 132
<i>Prestations d'action sociale (6562)</i>	110 000	100 000	10 000
- Dotations aux provisions, dépréciations pour charges de gestion technique (6814 et 6817)	-	23 234	- 23 234
TOTAL CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (IV)	34 145 926	31 918 028	2 227 898
CHARGES DE GESTION COURANTE			
- Achats et autres charges externes (60, 61, 62)	425 751	686 746	- 260 995
- Impôts et taxes (63)	40 670	29 958	10 712
- Charges de personnel (64)	393 303	299 279	94 024
<i>Salaires, traitements et rémunérations diverses (641 à 644)</i>	275 699	207 184	68 515
<i>Charges sociales (645 à 648)</i>	117 604	92 095	25 509
- Valeurs comptables des éléments d'actif cédés (65585)	192	-	192
- Autres charges de gestion courante (651 à 655 sauf 65585)	13 182	18 907	- 5 725
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions liées aux charges de gestion courante (681 sauf 6814 et 6817)	6 537	15 646	- 9 109
TOTAL CHARGES DE GESTION COURANTE (V)	879 634	1 050 536	- 170 902
TOTAL CHARGES (B=IV+V)	35 025 561	32 968 564	2 056 997
RESULTAT NET DE L'EXERCICE EXCEDENTAIRE (A-B)		717 983	- 717 983
TOTAL GENERAL	35 025 561	33 686 547	1 339 014

Conception : Caisse de retraites des personnels
de l'Opéra national de Paris

Directrice de la publication : Christelle Nicolas

Réalisation : Laura Briguët-Lamarre

Impression : CPRPF

Copyright des éléments graphiques : Canva

Juin 2024



CONTACT :

Caisse de retraites des personnels
de l'Opéra national de Paris
20 rue de Bucarest - 75008 PARIS
www.cropera.fr



01 47 42 72 08



contact@cropera.fr